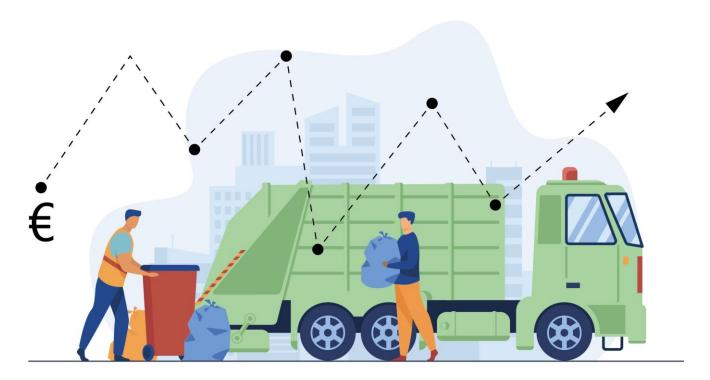
RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Octobre 2024

Aurélie TUPEK / Chargée d'études – Observation économique





CHIFFRES CLÉS RÉGIONAUX



OBJECTIF NATIONAL ADEME

100 % des EPCI avec une matrice 2022 validée



TAUX DE PARTICIPATION

70 % des EPCI avec une matrice 2022 validée



COÛT DU SERVICE PUBLIC

97 € HT par habitant pour la gestion des DMA en 2022



NIVEAU DE FINANCEMENT

104 % : Taux moyen de couverture du coût du service par le financement



EVOLUTION DES COUTS

+ 6 % par rapport à 2019

L'ORDIF anime un observatoire des coûts en Île-de-France pour pouvoir communiquer aux gestionnaires de ce service public des éléments de référence en la matière et leur permettre de situer leurs coûts au regard de « standards » régionaux ou nationaux.

Grâce à la formalisation par l'ADEME d'un cadre de présentation et d'identification des coûts, le service public de prévention et de gestion déchets est aujourd'hui l'un des rares à bénéficier d'un outil partagé et reconnu par toutes les parties prenantes du secteur.

Ce cadre, dénommé « matrice des coûts », vise à présenter, à partir des données de la comptabilité publique, les coûts du service en fonction des différents types de déchets gérés par les collectivités.

Ce suivi régional répond également à l'objectif fixé par le Conseil Régional qui, dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) publié en novembre 2019, recommande notamment de « suivre les coûts de prévention et de gestion des déchets à l'échelle de chaque territoire » et « d'améliorer la connaissance des coûts par la mise en place d'une matrice des coûts » plus de détails page 33



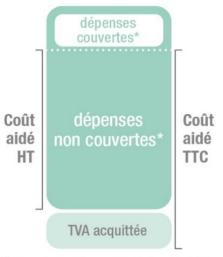
Grâce à la matrice des coûts, des définitions standardisées ont été établies. Quatre types de coût peuvent être déterminés :

- Le coût complet : somme de l'ensemble des charges ;
- Le coût technique : différence entre le coût complet et les recettes industrielles ;
- Le coût partagé : différence entre le coût technique et les soutiens des sociétés agréées ;
- Le coût aidé : différence entre l'ensemble des charges et l'ensemble des produits (voir graphique ci-contre)

Sauf mention contraire, les indicateurs exprimés en €/hab. pour identifier l'ensemble des coûts de gestion d'un flux sont des coûts aidés, c'est-à-dire des coûts nets de l'ensemble des produits liés au service [recettes industrielles, soutiens des sociétés agréées, autres aides].

Les coûts des étapes techniques de gestion des déchets [collecte, traitement] sont quant à eux des coûts complets ou des coûts techniques [nets des recettes industrielles].

Coûts exprimés par la matrice



* Couvertes par les recettes de la collectivité (soutiens des éco-organismes, ventes de matériaux et subventions)

> © L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2022 Source : ADEME



Les collectivités compétentes pour la collecte prennent en charge les déchets ménagers et assimilés [DMA] : ordures ménagères résiduelles [OMR], emballages & papiers, verre, déchets alimentaires, encombrants et déchets verts collectés en ou hors déchèteries.

En complément, certaines structures peuvent être amenées à prendre en charge des déchets situés à la « frontière » du service public : déchets des collectivités, déchets de corbeilles de rues, dépôts sauvages, etc. La prise en charge de ces déchets peut être financièrement assumée ou non par les collectivités ou intégrée ou non dans le budget « déchet ».

Afin de s'assurer un périmètre homogène dans l'analyse des coûts, il a été décidé de ne pas intégrer les montants pris en charge au titre de ces déchets non ménagers.

Les coûts présentés ici ne portent donc que sur les seuls DMA.

Déchets collectés par le service public

Déchets des collectivités

- Déchets verts des espaces verts
- Voirie
- Services techniques
- · Dépôts sauvages
- ..

Déchets des ménages et assimilés

Déchets occasionnels

- · Déchets verts
- Encombrants
- Autres collectes séparées
- Déchèteries (déchets triés et tout venant)
- .

oneto des menages et desimile

Ordures ménagères résiduelles

Collectes séparées

Ordures ménagères

- Emballages (hors verre)
- Papiers graphiques
- Verre
- Déchets alimentaires

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2021 Source : ORDIF



Le tableau ci-contre présente une matrice simplifiée indiquant quel niveau de compétence a été privilégié pour identifier les différents coûts de référence par type de flux et postes de charges/produits :

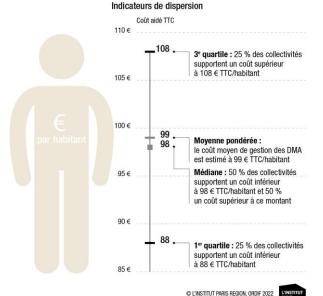


Périmetre de compétence retenu dans le calcul des indicateurs

Encombrants

Déchets verts

Biodéchets



Différents indicateurs agrégés ont été définis dans le cadre de cette étude. Les médianes et les quartiles sont des indicateurs exprimant des dispersions de coûts. Ils ne sont pas sensibles à la taille des collectivités. Le graphique ci-contre met en évidence les définitions des différents indicateurs.

La moyenne pondérée calculée ici a été déterminée en appliquant le produit entre les montants unitaires de référence déterminés [en €/t. ou €/hab.] et les tonnes/populations de référence observées en Île-de-France.



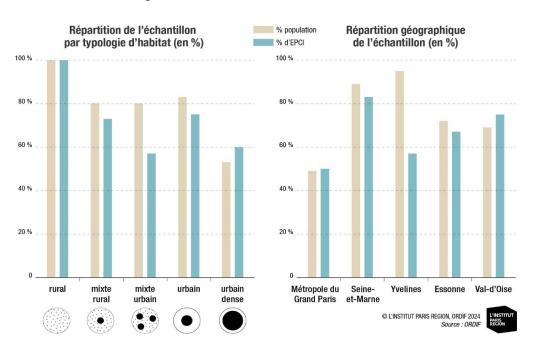
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

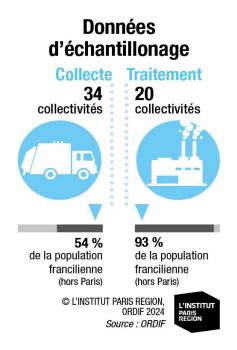
Le référentiel 2022 porte donc sur **40 collectivités**, toutes compétences confondues, soit **70 % des EPCI**.

La population couverte par une matrice sur les périmètres collecte & traitement est de 6,9 millions d'habitants [68 % de la population hors Paris].

Les données issues de l'analyse de l'échantillon régional sont présentées hors Paris.

Pour la constitution de l'échantillon consolidé, toutes les collectivités ayant une matrice 2022 validée au 15 juillet 2024 ont été retenues.



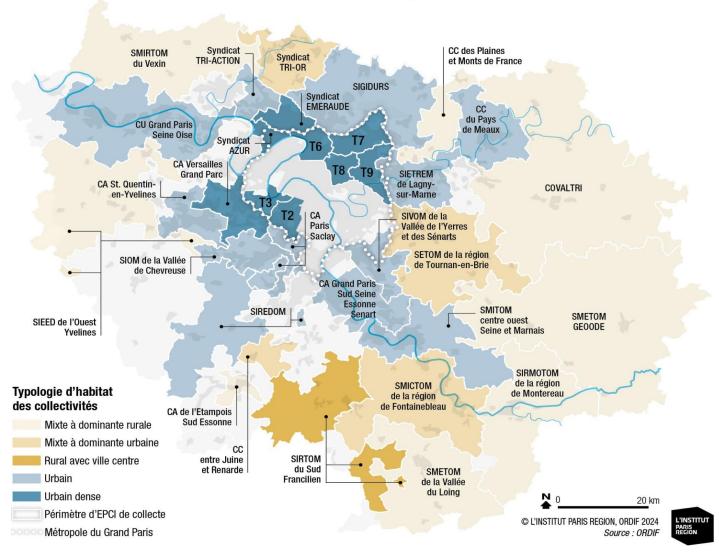




CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Référentiel des coûts 2022

Collectivités avec une matrice 2022 validée intégrées dans l'échantillon

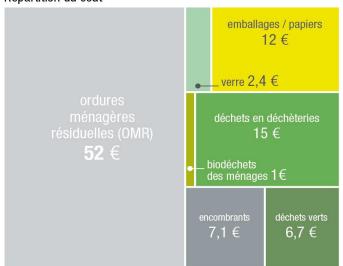




Coûts consolidés franciliens



Répartition du coût



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024 Source : ORDIF, SINOE • Pictogrammes : ©123rf / Leremy



En 2022, le coût aidé hors taxes en Île-de-France était de **97** € par habitant.

Le principal flux reste toujours les OMR avec 52 € par habitant suivi de la gestion des déchets en déchèteries, 15 € par habitant.

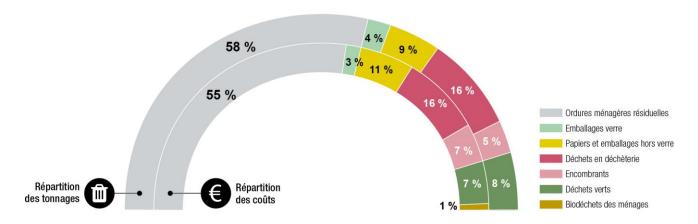
La gestion des flux occasionnels en porte-à-porte comme les encombrants et les déchets verts représentent à eux deux 14 € par habitant, soit près du même coût que les déchèteries.

Alors que le gisement d'emballages reste encore important dans les OMR, le coût de gestion des collectes séparatives ne représente que 14,5 € par habitant.

Les données comparatives nationales 2022 n'étant pas encore disponibles à ce jour, nous ne pouvons situer l'Île-de-France par rapport aux données France.



Lien entre coûts et quantités



Le graphique <u>ci-dessus</u> met en parallèle la répartition des ratios de collecte par flux ainsi que les coûts afférents. La répartition du coût aidé entre les flux pris en charge ne suit pas toujours celle du ratio collecté.

Ainsi, il apparait que la gestion du verre représente un coût proportionnellement moins élevé (2 %) que les quantités (4 %) lié à une généralisation de l'apport volontaire ainsi qu'un poids important de ce flux. Inversement, la gestion des emballages papiers représente proportionnellement un poids financier plus important (13 %) par rapport aux quantités (9 %), lié aux performances faibles, à la généralisation du porte-à-porte et un flux volumineux mais plutôt léger.



Principaux postes de charges



Les charges de structure comprennent le fonctionnement de la vie politique, la direction, l'encadrement et l'administration générale. Elles comptent pour 4 % du total (7 % à l'échelle nationale en 2020) et représentent 4,5 € par habitant.

Comme à l'échelle nationale en 2020, Les charges de communication et de prévention des déchets représentent 2 % des dépenses pour environs 2 € par habitant. La communication renvoi aux opérations initiées par la collectivité pour faire connaître et bien utiliser le service alors que les charges de prévention concourent à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets. Les charges de précollecte et collecte représentent aussi, comme au niveau national, 44 % des dépenses pour près de 55 € par habitant. Enfin arrivent les charges de transport et traitement : 51 % des charges (47 % à l'échelle nationale en 2020), pour 64 € par habitant.



Liens entre coût aidé et ratios de collecte

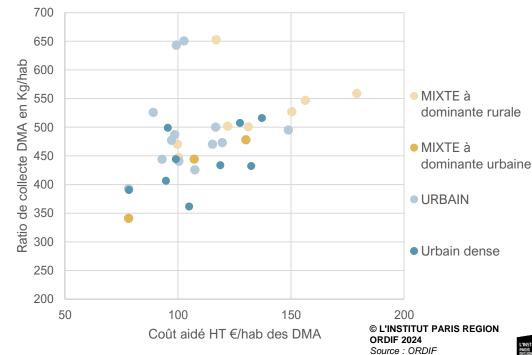
Le graphique <u>ci-contre</u> met en parallèle le coût de gestion du service avec les quantités de DMA produites.

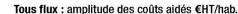
La tendance montre, et ce pour toute typologie d'habitat, que plus le ratio de collecte est important, plus le coût de gestion des déchets est élevé.

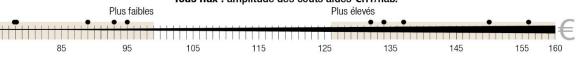
Un des axes de maitrise est donc de diminuer la quantité de déchets entrant dans le service public, soit par la limitation des déchets assimilés mais aussi de manière générale la réduction des déchets.

Les données présentées sont les coûts tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages

Des collectivités à compétence collecte ont des coûts aidés compris entre 90 et 145 €HT/hab













Évolution des coûts du référentiel régional

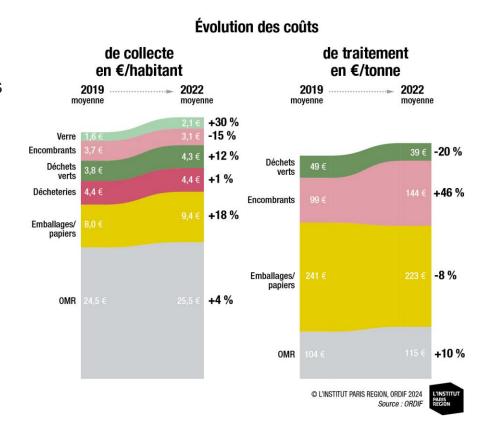
6 % Augmentation du coût aidé DMA HT€/hab. entre 2019 et 2022 sur la région Île-de-France

Le graphique <u>ci-contre</u> montre l'évolution des coûts moyens par flux pour la collecte et le traitement.

Les données 2019 sont issues du référentiel régional ORDIF publié en 2022.

Si l'inflation cumulée entre 2019 et 2022 est de 7,3 %, l'augmentation des coûts est, elle, liée également aux augmentations ciblées des prix, à savoir, la main d'œuvre, le carburant mais également des taxes spécifiques aux déchets comme la TGAP*.

Au global, les coûts de collecte en €/hab. augmentent du fait de l'inflation. Quant aux coûts de traitement en €/t., le coût des encombrants et des OMR très sujet aux variations de fiscalité, montrent une augmentation plus importante.



^{*}Taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux tonnages entrants dans certaines installations de traitement de déchets





Ordures ménagères résiduelles

Coût aidé moyen régional hors taxes 2022

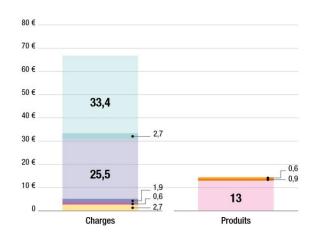


En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des OMR était de **52** € par habitant et **191** € par tonne.

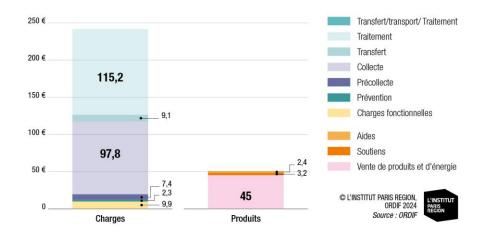
Pour rappel, le coût 2019 était de 53 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est le traitement avec un coût moyen de **115** € par tonne, puis la collecte avec un coût moyen de **98** € par tonne.

Coût de gestion des OMR par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion des OMR par étape technique en €/ tonne

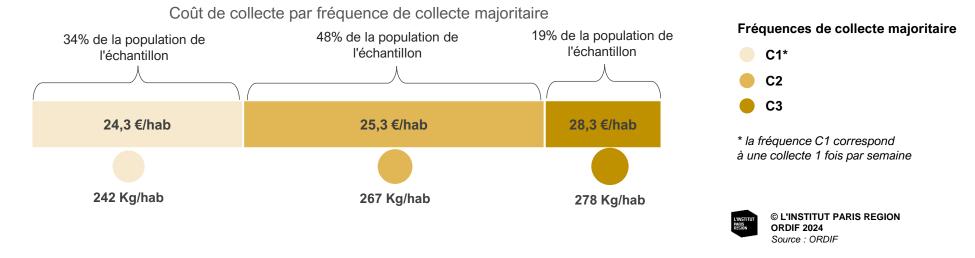






Le graphique ci-dessous montre l'impact de la fréquence de collecte des OMR. En effet, si 48 % de la population de l'échantillon bénéficie d'une fréquence de collecte en C2, plus la fréquence majoritaire est importante, plus le coût et les ratios de collecte sont importants.

La diminution de la fréquence de collecte est donc un levier de maitrise des coûts et de production de déchets.



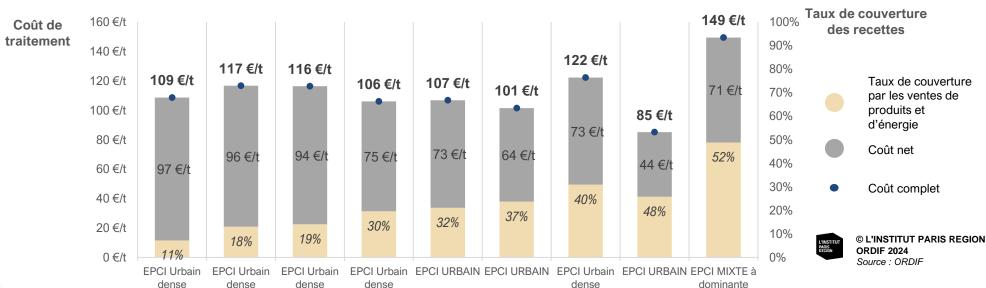




En 2022, le produit de revente d'énergie a permis, selon les EPCI, de couvrir entre **11 % et 52 % des coûts d'incinération**. (voir graphique <u>ci-dessous</u>).

Si les coûts complets d'incinérations vont de 85 € à 149 € par tonne, les coûts nets vont **de 44 €** à **97 €** par tonne (y compris TGAP).

Ces écarts de coûts sont liés à la typologie de l'installation, sa capacité mais aussi ses performances énergétiques.





urbaine



Coût aidé moyen régional hors taxes 2022



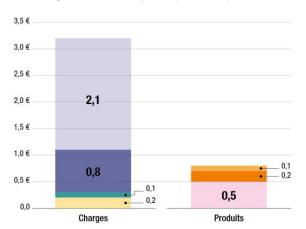
En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France du verre était de **2,4** € par habitant et **148** € par tonne.

Pour rappel, le coût 2019 était de 1,7 € par habitant.

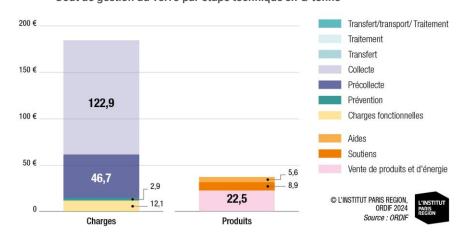
Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **123** € par tonne, puis la précollecte avec un coût de **47** € par tonne.

En parallèle, les soutiens et reventes matières ont représenté près de **31** € par tonne.

Coût de gestion du verre par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion du verre par étape technique en €/ tonne





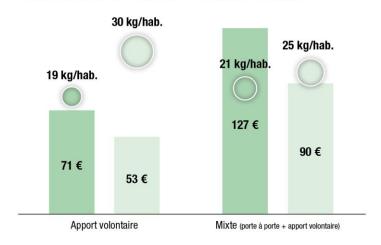


Le graphique ci-contre met en parallèle les coûts de collecte du verre selon les modes de collecte.

Tant en Île-de-France qu'au niveau national, le coût de collecte en € par tonne est plus faible sur les collectivités possédant un schéma de collecte en point d'apport volontaire : 71 € contre 127 € pour les territoires possédant schéma de collecte dit « Mixte » (porte-à-porte & apport volontaire)

Également, nous pouvons noter de meilleures performances en Île-de-France sur le périmètre en Mixte.

Coût de collecte du verre et performances selon le mode de collecte • médianes €/tonne







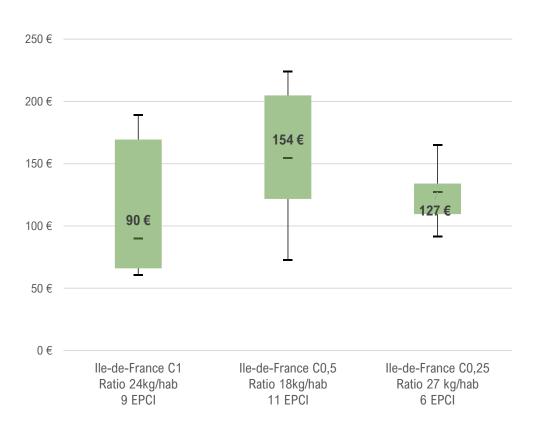


Si le coût médian de collecte du verre en € par tonne est inférieur sur des fréquences majoritaires en C1, la dispersion des coûts en est bien plus importante.

La réduction de fréquence en C0,5* n'a pas un impact important sur le coût de gestion en €/tonne mais montre des performances moins élevées.

La typologie d'habitat mais également les modes de facturation du flux peuvent justifier ces écarts.

Coûts de collecte VERRE selon la fréquence de collecte majoritaire (€ / tonne)



© L'INSTITUT PARIS REGION ORDIF 2024

Source : ORDIF





^{*} la fréquence C0,5 correspond à une collecte 1 fois toutes les 2 semaines



Coût aidé moyen régional hors taxes 2022

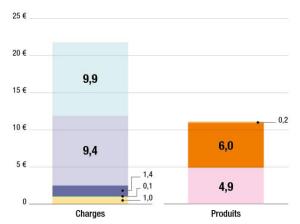


En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des emballages / papiers était de **12** € par habitant et **254** € par tonne. Pour rappel, le coût 2019 était de 12,5 € par habitant.

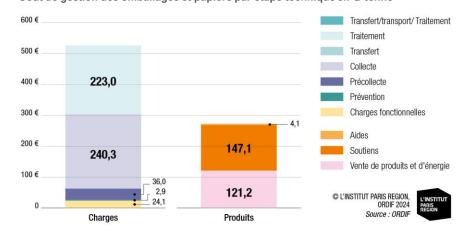
Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **240** € par tonne, puis le tri avec un coût de **223** € par tonne. Le coût de tri présenté comprends la gestion des refus.

En parallèle, les soutiens et reventes matières ont représenté près de **268** € par tonne

Coût de gestion des emballages et papiers par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion des emballages et papiers par étape technique en €/ tonne







Si le coût du tri reste lié principalement aux outils industriels, il peut être est également lié à la qualité du tri et aux performances.

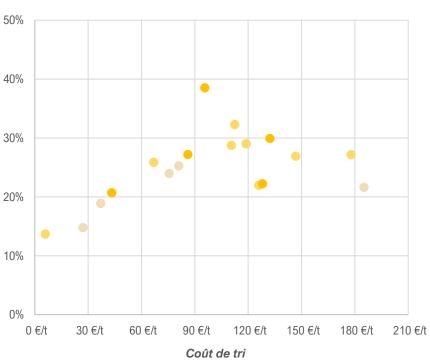
Ainsi, le graphique ci-contre montre une tendance générale : plus le taux de refus est élevé, plus le coût net du tri est important.

Cependant, le graphique relève aussi la présence d'une dispersion des coûts entre 60 € et 180 €/tonne pour les collectivités ayant un taux de refus entre 20 % et 30 %, et ce, malgré les performances.

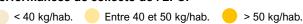
Ces éléments justifiants ainsi que le coût du tri reste principalement lié aux outils industriels à disposition (capacités de tri, modalités d'exploitation, niveau de mise aux normes, etc.)

Coût de tri des emballages & taux de refus

Taux de refus



Performances de collecte de l'EPCI



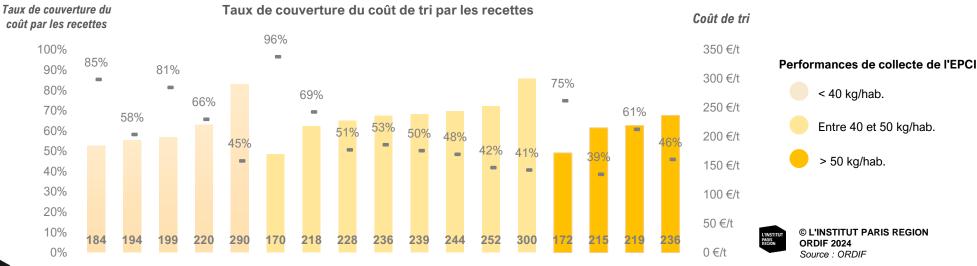






Le graphique ci-dessous montre les différents coûts de tri des emballages/papiers ainsi que le taux de couverture par les recettes matières.

Ainsi, ce dernier n'est pas uniquement lié aux performances des EPCI mais plutôt au coût du tri. En effet, nous voyons pour les collectivités ayant une performance de collecte **entre 40 et 50 kg/hab.** que le taux de couverture diminue d'autant que le coût du tri augmente. Cependant, il est à noter que l'année 2022 fut exceptionnelle en termes de recettes du fait de l'augmentation des cours mondiaux des matériaux.







Coût aidé moyen régional hors taxes 2022

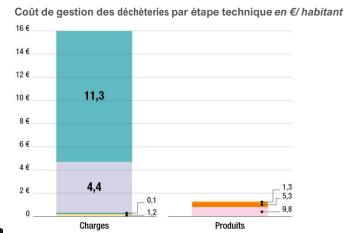


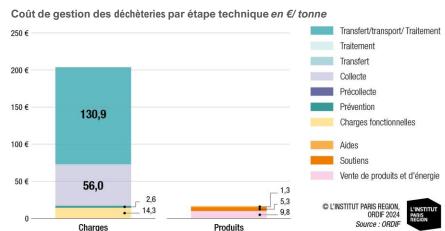
En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des déchèteries était de **15** € par habitant et **196** € par tonne.

Pour rappel, le coût 2019 était de 12 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est le transfert/traitement avec un coût moyen de **131** € par tonne, puis la collecte avec un coût de **56** € par tonne.

En parallèle, les soutiens et reventes matières n'ont représenté seulement **15** € par tonne.









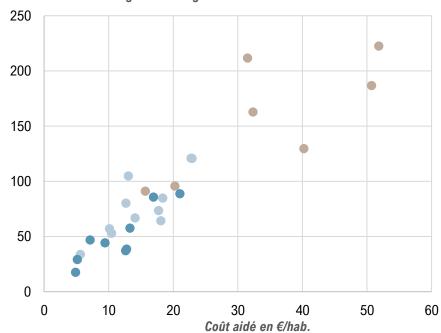
L'analyse de l'échantillon de collectivités, via le graphique ci-dessous, confirme d'une part que le coût aidé de gestion des déchèteries augmente avec le ratio de collecte.

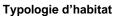
Nous pouvons également noter que les collectivités de typologie « mixte » ont des ratios et coûts plus importants.

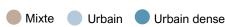
Ceci se justifie par un réseau de déchèteries plus dense et d'une meilleure utilisation de ce réseau par les usagers. Ainsi, les services de collecte en porte-à-porte des déchets occasionnels sont moins importants.

Corrélation entre de coût aidé et les performances de collecte en déchèterie selon la typologie d'habitat

Ratio de collecte hors gravats en kg/hab.













Coût aidé moyen régional hors taxes 2022

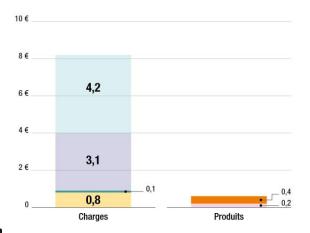


En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des encombrants hors déchèteries était de **7,1** € par habitant et **364** € par tonne.

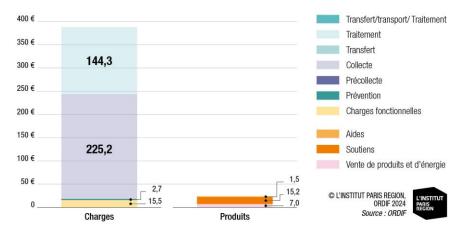
Pour rappel, le coût 2019 était de 5,7 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **225** € par tonne, puis le traitement avec un coût de **144** € par tonne.

Coût de gestion des encombrants par étape technique en €/ habitant









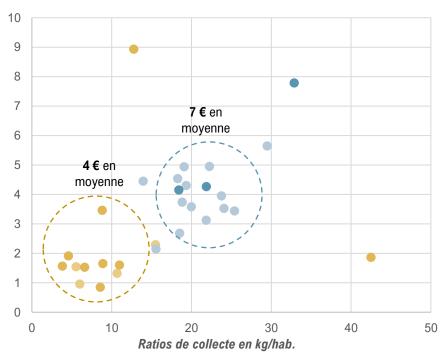


L'analyse de l'échantillon de collectivités confirme d'une part que le coût de collecte des encombrants en €/hab. augmente avec le ratio de collecte, et d'autre part que le ratio de collecte augmente avec la fréquence principale de collecte proposée.

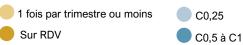
Une analyse globale avec le flux déchèteries permettrait de mesurer les performances globales de gestion des déchets occasionnels. En effet, les collectivités possédant une fréquence de collecte régulière sont plutôt de typologie urbaine et sujettes à des carences en déchèteries. Un niveau de service complémentaire en porte-à-porte est donc nécessaire pour capter les déchets valorisables.

Coûts & ratios de collecte des encombrants selon la fréquence de collecte principale

Coûts de collecte en €/hab.













Coût aidé moyen régional hors taxes 2022



En 2022, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des déchets verts hors déchèteries était de 6,7 € par habitant et 252 € par tonne.

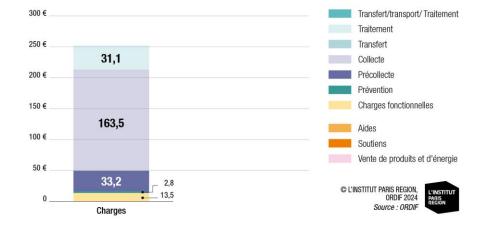
Pour rappel, le coût 2019 était de 6,8 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de 164 € par tonne, puis le traitement avec un coût de 40 € par tonne.

Coût de gestion des déchets verts par étape technique en €/ habitant









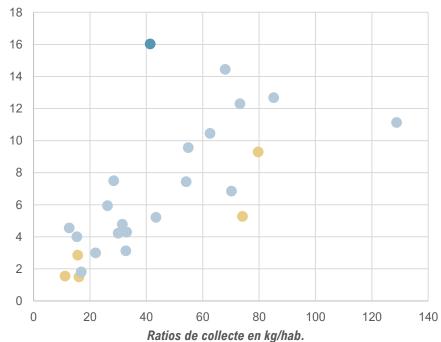


L'analyse de l'échantillon de collectivités confirme d'une part que le coût de collecte des déchets verts en €/hab. augmente avec le ratio de collecte.

En effet, les modes de facturation des prestations possédant généralement une part variable à la tonne, le coût global de collecte en est proportionnellement impacté.

En revanche, la fréquence de collecte n'a pas de lien avec les coûts, ni les ratios de collecte. En effet, ce flux reste très variable et saisonnier. Coûts & ratios de collecte des déchets verts selon la fréquence de collecte principale

Coûts de collecte en €/hab.



Fréquences de collecte







QUELLE PART DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS?

Selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la prévention des déchets est le premier maillon de la chaine à prioriser. Pour autant, l'analyse des coûts des collectivités relève la très faible part des dépenses de prévention par rapport aux autres étapes de gestion.

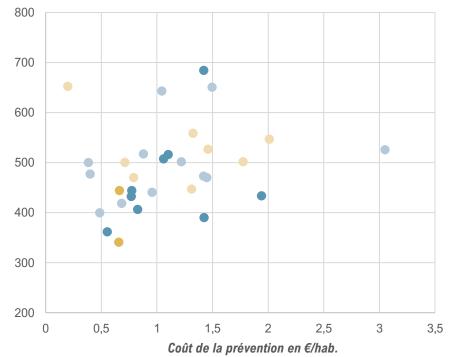
En effet, les dépenses de prévention représentent en moyenne 1,2 € par habitant en 2022. Proportionnellement aux charges de gestion des déchets la prévention représente moins d'1 % du total des charges.

Alors que les dépenses devraient favoriser le respect de la hiérarchie des modes de traitement, les marges de manœuvres pour inverser la tendance sont élevées. Cependant, l'analyse de la production de DMA vis-à-vis du montant alloué à la prévention ne montre pas de lien ni d'impact clair sur la réduction.

des collectivités ont des dépenses de prévention compris entre 0,42 € et 1,45 € par habitant

Coûts de la prévention et production de DMA Analyse par typologie d'habitat

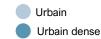
Ratio de collecte des DMA en kg/hab.



Typologie d'habitat

Mixte à dominante rurale

Mixte à dominante urbaine







FINANCEMENT DU SERVICE

Rappel relatif au financement du service

Le coût aidé est le coût restant à financer. Le financement du SPPGD correspond selon les choix des collectivités à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et redevance spéciale (RS). Il représentant plus de 1,79 milliards d'euros en 2022.

En 2022, les contributions liées à la TEOM représentaient 97 % du financement total.

Une progression est observée chaque année au titre de cette dernière et représente entre 2021 et 2022 + 6,1 % à l'échelle régionale.

Pour plus d'infos : Financement du service public de gestion des déchets : quelle situation en 2022 ?

+ 6,1% Augmentation de la TEOM entre 2021 et 2022

Évolution du montant de TEOM en €/habitant







FINANCEMENT DU SERVICE

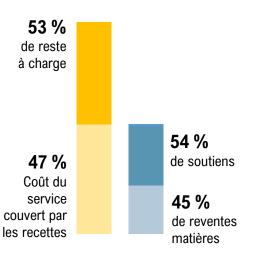
Couverture des charges par les produits

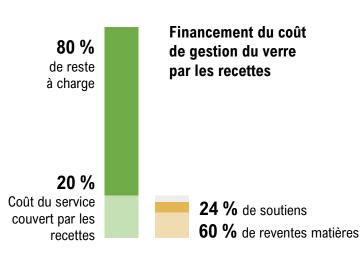
L'enjeu pour les collectivités, en complément de limiter la hausse des dépenses, est également d'optimiser le niveau de recettes. Une augmentation des recettes permet de diminuer d'autant le coût net à la charge de la collectivité, et donc des usagers.

Les recettes sont majoritairement constituées de reventes matières (papier, plastiques, cartons, verre, métaux, etc.) mais également des soutiens financiers que peuvent reverser les écoorganismes dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, les graphiques ci-dessous montrent, en moyenne, le niveau de financement du service par les recettes, et ce, pour les flux emballages / papiers et verre.

Financement du coût de gestion des emballages / papiers par les recettes







FINANCEMENT DU SERVICE

Couverture du coût aidé TTC du service par le financement

Le montant de la TEOM ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant des dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets issus du service public. S'il est toléré un surfinancement maximum de 10 %, la pratique a montré qu'une censure peut avoir lieu pour un excédent plus faible.

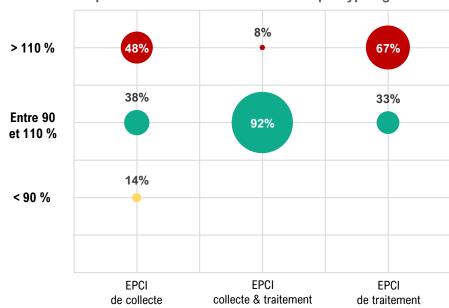
Les différentes censures impliquent donc une prudence pour les collectivités dans la détermination sincère du budget mais aussi dans leurs pratiques comptables.

Le graphique ci-contre détaille les niveaux de financement par les EPCI.

104 %

Taux de couverture moyen du coût par le financement pour les EPCI franciliens possédant la compétence collecte

Répartition du niveau de financement par typologie d'EPCI



Eléments de lecture : 92 % des EPCI de collecte et traitement ont un taux de couverture du coût par le financement situé entre 90 et 110 %

© L'INSTITUT PARIS REGION ORDIF 2024 Source : ORDIF



PLANIFICATION RÉGIONALE

La Région Île-de-France a adopté en novembre 2019 un nouveau Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement. Porté et animé par la Région, il vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire franciliens concernés par la prévention et la gestion des déchets (collectivités, entreprises, éco-organismes, associations...).

Ce plan comprend 9 grandes orientations:

- 1. lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites ;
- 2. assurer la transition vers une économie circulaire ;
- 3. assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets ;
- 4. mettre le cap sur le zéro déchet valorisable enfoui ;
- 5. relever le défi du recyclage matière et organique ;
- **6.** optimiser la valorisation énergétique ;
- 7. mettre l'économie circulaire au cœur des grands chantiers franciliens ;
- 8. réduire la nocivité des déchets dangereux ;
- 9. prévenir et gérer les déchets de situation exceptionnelle



PLANIFICATION RÉGIONALE

Sur le sujet de la connaissance des coûts, le PRPGD recommande notamment de « suivre les coûts de prévention et de gestion des déchets à l'échelle de chaque territoire » et « d'améliorer la connaissance des coûts par la mise en place d'une matrice des coûts » ou encore « améliorer la connaissance des coûts et optimiser le service public de gestion des déchets en intégrant les objectifs et attendus réglementaires (biodéchets, REP, ECT, ...)»

Région Île-de-France, Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD), adopté en novembre 2019.

https://www.iledefrance.fr/PRPGD

Région Île-de-France 2023, Rapport de suivi du PRPGD #3

https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/rapport-de-suivi-3-du-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france/





Détail de l'échantillon : collectivités à compétence collecte – par département

Dept	Population municipale*	Pop desservie périmètre collecte	Taux de couverture	Nombre EPCI compétence collecte	Nombre EPCI avec matrice	Taux de couverture
MGP hors Paris	4 800 723	2 357 944	49%	11	6	55%
92	1 635 291	724 136	44%	4	2	50%
93	1 633 808	1 633 808	100%	4	4	100%
94	1 531 624	0	0%	3	0	0%
Grande Couronne	5 378 242	4 291 702	80%	39	28	72%
77	1 323 449	1 181 792	89%	12	10	83%
78	1 059 951	1 001 808	95%	7	4	57%
91	1 332 781	965 015	72%	12	8	67%
95	1 662 061	1 143 087	69%	8	6	75%

^{*}Population INSEE 2021 des EPCI ayant leur siège dans les départements concernés.

Exemple : la CA de Cergy Pontoise, bien qu'ayant des communes dans le département des Yvelines, est rattachée en totalité au département du Val d'Oise



Détail de l'échantillon : collectivités à compétence collecte – par typologie d'habitat

Typologie d'habitat	Population municipale*	Pop desservie périmètre collecte	Taux de couverture	Nombre EPCI compétence collecte	Nombre EPCI avec matrice	Taux de couverture
Rural	23 739	23 739	100%	1	1	100%
Mixte	1 022 794	799 334	78%	17	11	65%
Mixte Rural	639 081	511 007	80%	11	8	73%
Mixte Urbain	383 713	288 327	75%	6	3	50%
Urbain	9 132 432	5 826 573	64%	32	22	69%
Urbain	3 221 263	2 746 752	85%	16	13	81%
Urbain dense	5 911 169	3 079 821	52%	16	9	56%



^{*}Population INSEE 2021

Détail de l'échantillon : syndicats de traitement

Dép.	Syndicat	Matrice 2022	Nb adhérents franciliens	Nb adhérents avec matrice	Taux de couverture
45	BGVAL	Non	1	1	100%
75	SYCTOM	Oui	11	6	55%
77	SYTRADEM	Oui	2	2	100%
77	SMITOM Nord 77	Oui	4	3	<i>75</i> %
77	SMITOM Lombric	Oui	2	2	100%
78	SIDOMPE	Oui	7	4	57%
78	SITRU	Oui	3	1	33%
78	VALOSEINE	Non	2	1	50%
78	SITREVA	Non	1	0	0%
91	SIMACUR	Oui	2	2	100%
91	SIREDOM	Oui	11	6	55%
94	RIVED	Oui	1	0	0%
94	SMITDUVM	Oui	3	0	0%

^{*}Population INSEE 2021



Coût de gestion des DMA en Île-de-France : médianes par département

Département	OMR	Verre	Emballages / Papiers	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Tous flux
MGP hors Paris	62 €	2,7 €	10€	13 €	6,6 €	3€	112 €
92	54 €	2,6€	10€	NC	6,1 €	3€	92€
93	68€	2,7€	10€	13€	6,6 €	3€	123€
Grande Couronne	53 €	3,3€	12 €	17 €	4,7 €	8€	107 €
77	58€	2,3€	13€	20€	3,0 €	12€	120 €
78	50€	3,3€	11€	14 €	5,9 €	12€	117€
91	53 €	3,7€	14 €	18€	4,1 €	13€	109€
95	49€	3,3 €	12€	13€	6,8 €	8€	98€

Les données présentées sont les coûts tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages. Les catégories en "NC" ne possèdent pas d'échantillon assez représentatif.



Coût de gestion des DMA en Île-de-France : médianes par typologie d'habitat

Typologie d'habitat	OMR	Verre	Emballages / Papiers	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Tous flux
Rural	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Mixte	56 €	3,7€	12€	32 €	2,5 €	18,2 €	122 €
Mixte Rural	66€	2,3 €	14 €	40€	2,6€	18,2 €	127 €
Mixte Urbain	54 €	6,1 €	14 €	NC	3,8€	17,7€	107€
Urbain	54 €	2,9€	11 €	13 €	6,8€	7,6€	102 €
Urbain	53€	3,2 €	12€	14 €	6,2 €	9,3€	100 €
Urbain dense	59€	2,8€	10€	13 €	6,9 €	5,0 €	105€

Les données présentées sont les coûts tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages. Les catégories en "NC" ne possèdent pas d'échantillon assez représentatif.



Ratios de collecte en kg/hab. : médianes par département

Dept	OMR	Verre	Emballages / Papiers	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	DMA
MGP hors Paris	286	12	36	44	21	12	439
92	220	19	46	NC	<i>2</i> 8	8	<i>376</i>
93	292	10	31	48	21	12	476
Grande Couronne	243	22	43	85	14	30	483
77	263	24	39	96	9	37	487
78	213	23	47	67	17	44	432
91	234	22	50	69	15	43	498
95	259	23	46	92	24	32	488

Les données présentées sont les tonnages tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages. Les catégories en "NC" ne possèdent pas d'échantillon assez représentatif.



Ratios de collecte en kg/hab. : médianes par typologie d'habitat

Typologie d'habitat	OMR	Verre	Emballages / Papiers	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	DMA
Mixte	245	29	40	163	6	70	501
Mixte Rural	246	25	44	187	7	42	514
Mixte Urbain	245	30	40	NC	12	41	444
Urbain	260	18	44	61	19	31	472
Urbain	257	19	46	73	19	41	477
Urbain dense	278	13	37	44	22	15	434

Les données présentées sont les tonnages tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages. Les catégories en "NC" ne possèdent pas d'échantillon assez représentatif.





L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET
Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF :
Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert Economie de l'ORDIF Avec le soutien de







Aurélie TUPEK aurelie.tupek@institutparisregion.fr + 33 (0)1 77 49 79 07